

221C2344  
FR0004183960-FS0733

9 septembre 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**VOLUNTIS**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 septembre 2021, complété par un courrier reçu le 9 septembre 2021, la société Vesalius Biocapital II SA SICAR (8 rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 septembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VOLUNTIS<sup>1</sup> et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VOLUNTIS dans le cadre du projet d'offre publique achat simplifiée visant les actions VOLUNTIS<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 17 février 2021.

<sup>2</sup> Cf. D&I 221C1487 du 22 juin 2021.